

Veillez lire attentivement les directives qui accompagnent la présente lettre d'envoi avant de la remplir. Veillez communiquer avec le dépositaire ou votre courtier en placement, courtier en valeurs mobilières, banque, société de fiducie ou autre conseiller financier si vous avez des questions ou avez besoin d'aide pour remplir la présente lettre d'envoi.

**Offre de racheter en espèces jusqu'à 125 000 000 \$ d'actions
à droit de vote subalterne de Société de Recettes Illimitées à un prix
de rachat d'au moins 24,50 \$ et d'au plus 27,00 \$ l'action à droit de vote subalterne**



LETTRE D'ENVOI

**À utiliser pour déposer
des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote multiple
de
Société de Recettes Illimitées
en réponse à l'offre (définie aux présentes)
datée du 14 août 2019**

**L'OFFRE PEUT ÊTRE ACCEPTÉE JUSQU'À 17 H (HEURE DE TORONTO) LE 20 SEPTEMBRE 2019,
À MOINS QU'ELLE NE SOIT RETIRÉE, PROLONGÉE OU MODIFIÉE PAR LA SOCIÉTÉ
(LA « DATE D'EXPIRATION »)**

Dépositaire :

SERVICES AUX INVESTISSEURS COMPUTERSHARE INC.

Téléphone : 1-514-982-7888

Sans frais : 1-800-564-6253

Courriel : corporateactions@computershare.com

Par la poste :

Services aux investisseurs Computershare Inc.

P.O. Box 7021

31 Adelaide Street East

Toronto (Ontario) M5C 3H2

À l'attention de Corporate Actions

**Par courrier recommandé, en mains propres
ou par messenger :**

Services aux investisseurs Computershare Inc.

100 University Avenue, 8th Floor

Toronto (Ontario) M5J 2Y1

À l'attention de Corporate Actions

Utilisez la présente lettre d'envoi uniquement pour envoyer des certificats d'actions et d'actions à droit de vote multiple (définies ci-après) conformément à la rubrique 5 de l'offre ou si des actions ou des actions à droit de vote multiple sont détenues par l'intermédiaire du Système d'inscription directe (« SID ») tenu par l'agent des transferts de la Société.

La présente lettre d'envoi dûment remplie et signée et tous les autres documents requis doivent accompagner les certificats d'actions à droit de vote subalterne (les « **actions** ») et les certificats d'actions à droit de vote multiple (les « **actions à droit de vote multiple** ») de Société de Recettes Illimitées (« **Recettes** » ou la « **Société** ») déposés en réponse à l'offre de rachat datée du 14 août 2019 (désignée, avec ses modifications et suppléments, l'« **offre** »). La lettre et les certificats doivent parvenir à Services aux investisseurs Computershare Inc. (le « **dépositaire** ») à l'une des adresses indiquées ci-dessus au plus tard à la date d'expiration.

VEUILLEZ TOUTEFOIS NOTER QUE SI VOUS DÉTENEZ VOS ACTIONS (SANS CERTIFICAT) PAR L'INTERMÉDIAIRE DU SID, VOUS DEVEZ UNIQUEMENT REMPLIR LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI ET LA POSTER AU DÉPOSITAIRE.

Les modalités et les conditions de l'offre sont intégrées par renvoi à la présente lettre d'envoi. Les définitions figurant dans l'offre qui accompagne la présente lettre d'envoi et dans la note d'information relative à l'offre ci-jointe datée du 14 août 2019 s'appliquent aux présentes. En cas d'incompatibilité entre

les modalités de la présente lettre d'envoi et celles de l'offre, les modalités de l'offre prévalent. Les actionnaires doivent examiner attentivement les incidences fiscales du rachat d'actions dans le cadre de l'offre. Voir la rubrique 14, « Incidences fiscales », de la note d'information relative à l'offre (la « note d'information ») qui accompagne la présente lettre d'envoi. Veuillez aussi lire attentivement les directives énoncées ci-après avant de remplir la présente lettre d'envoi.

Dans la présente lettre d'envoi, le symbole « \$ » ainsi que le terme « dollars » désignent le dollar canadien.

Les actionnaires dont les certificats ne sont pas immédiatement disponibles ou qui sont dans l'impossibilité de remettre au dépositaire les certificats et tous les autres documents requis avec la présente lettre d'envoi avant la date d'expiration doivent déposer leurs actions ou actions à droit de vote multiple conformément à la procédure de livraison garantie indiquée à la rubrique 5 de l'offre, « Procédure de dépôt des actions et des actions à droit de vote multiple ». Voir la directive 2 dans la présente lettre d'envoi.

L'actionnaire qui souhaite déposer des actions ou des actions à droit de vote multiple en réponse à l'offre et qui détient ces actions par l'intermédiaire d'un courtier en placement, d'un courtier en valeurs mobilières, d'une banque, d'une société de fiducie ou d'un autre conseiller financier devrait communiquer immédiatement avec ce prête-nom afin de prendre les dispositions nécessaires pour lui permettre de déposer ces actions en réponse à l'offre. Voir la rubrique 5 de l'offre, « Procédure de dépôt des actions et des actions à droit de vote multiple ».

LA REMISE DE LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI À UNE AUTRE ADRESSE QUE CELLES INDIQUÉES AUX PRÉSENTES NE CONSTITUE PAS UNE REMISE VALABLE.

DESTINATAIRE : SOCIÉTÉ DE RECETTES ILLIMITÉES (« Recettes » ou la « Société »)
ET : SERVICES AUX INVESTISSEURS COMPUTERSHARE INC. (le « dépositaire »)

Le soussigné dépose le ou les certificats d’actions à droit de vote subalterne (les « actions ») ou d’actions à droit de vote multiple (les « actions à droit de vote multiple ») ci-joints et, sous réserve des conditions de l’offre concernant la révocation, dépose irrévocablement les actions visées par ces certificats selon les modalités et aux conditions de l’offre et de la note d’information, conformément à la présente lettre d’envoi et aux directives qui y figurent. Les détails concernant les actions ou actions à droit de vote multiple déposées sont donnés ci-après.

NOM(S) DU OU DES PROPRIÉTAIRES INSCRITS (Indiquer le nom exactement tel qu’il figure sur le certificat d’actions ou le relevé SID)

ACTIONS ET ACTIONS À DROIT DE VOTE MULTIPLE DÉPOSÉES (Joindre une liste signée si nécessaire)		
Numéro du certificat d’actions (sauf les actions inscrites dans le SID*)	Nombre d’actions représentées par le certificat ou inscrites dans le SID	Nombre d’actions déposées**
Actions à droit de vote subalterne :		
Actions à droit de vote multiple :		
TOTAL :		

* Les porteurs qui détiennent des actions SID n’ont pas besoin de fournir de certificat d’actions ou d’actions à droit de vote multiple, mais ils doivent remplir la présente lettre d’envoi.
 ** Si vous souhaitez déposer moins de la totalité des actions ou des actions à droit de vote multiple attestées par un certificat ou une position SID indiqués ci-dessus, veuillez inscrire dans la troisième colonne le nombre d’actions ou d’actions à droit de vote multiple que vous souhaitez déposer. Sinon, toutes les actions ou actions à droit de vote multiple attestées par les certificats et les positions SID indiqués ci-dessus seront réputées avoir été déposées. Voir la directive 5 dans la présente lettre d’envoi.

LES ACTIONNAIRES DOIVENT EXAMINER SOIGNEUSEMENT LES INCIDENCES FISCALES DÉCOULANT DU DÉPÔT DE LEURS ACTIONS EN RÉPONSE À L’OFFRE. VOIR LA RUBRIQUE 14 DE LA NOTE D’INFORMATION, « INCIDENCES FISCALES ».

La présente lettre d’envoi, correctement remplie et dûment signée, avec tous les autres documents requis, doit accompagner les certificats attestant les actions ou les actions à droit de vote multiple qui sont déposées en réponse à l’offre. Les institutions financières membres de la CDS peuvent livrer les actions par inscription en compte par l’intermédiaire des systèmes de dépôt en ligne de la CDS dans le cadre desquels les transferts par inscription en compte peuvent être effectués en faisant en sorte que la CDS transfère ces actions au compte du dépositaire conformément à ses procédures de transfert.

Sous réserve de l’acceptation aux fins de rachat des actions et/ou des actions à droit de vote multiple déposées en vertu des présentes conformément aux modalités de l’offre (étant entendu que les actions à droit de vote multiple seront converties en actions immédiatement avant de faire l’objet d’une prise de livraison), et avec prise d’effet au moment de cette acceptation, le soussigné vend, cède et transfère par les présentes à Recettes, ou à son ordre, tous les droits, titres et intérêts sur toutes les actions et/ou actions à droit de vote multiple déposées en vertu des

présentes par voie de dépôt aux enchères ou de dépôt au prix de rachat et sur l'ensemble des droits, avantages et créances y étant liés ou étant liés ou attribuables à la qualité d'actionnaire de Recettes du soussigné, ainsi que sur l'ensemble des distributions, paiements, titres, droits, actifs ou autres intérêts qui peuvent être déclarés, payés, émis, distribués, effectués ou transférés, ou qui peuvent être payables, émis, distribuables ou transférables, relativement à ces actions à compter de la date à laquelle elles font l'objet d'une prise de livraison et d'un règlement aux termes de l'offre (l'« **heure d'effet** »), à l'exception des dividendes déclarés dont la date de référence est antérieure à l'heure d'effet qui sont payés après l'heure d'effet, et, par les présentes, nomme irrévocablement le dépositaire et tout dirigeant de Recettes fondé de pouvoir à l'égard de ces actions au moment de l'heure d'effet, avec pleins pouvoirs de substitution (cette procuration étant irrévocable et assortie d'un intérêt), qu'il charge de prendre les mesures suivantes :

- a) à la réception du prix de rachat (défini ci-après) par le dépositaire, livrer les certificats d'actions et/ou d'actions à droit de vote multiple, ainsi que toutes les preuves de transfert et d'authenticité, à Recettes ou à son ordre, en qualité de mandataire du soussigné;
- b) présenter les certificats ou les positions SID attestant ces actions aux fins d'annulation et de transfert dans les registres des titres applicables de Recettes;
- c) immédiatement avant leur prise de livraison, convertir les actions à droit de vote multiple qui doivent être converties en actions conformément aux modalités de l'offre, puis présenter ces actions sous-jacentes aux fins d'annulation et de transfert dans les registres des titres applicables de Recettes;
- d) recevoir tous les avantages et exercer par ailleurs tous les droits de propriété effective des actions et/ou des actions à droit de vote multiple, sous réserve du paragraphe suivant, le tout conformément aux modalités de l'offre.

Par les présentes, le soussigné déclare et garantit ce qui suit :

- a) il reconnaît que le dépôt d'actions et/ou d'actions à droit de vote multiple conformément à l'une des procédures décrites dans l'offre et aux directives données aux présentes signifie que le soussigné accepte les modalités et conditions de l'offre;
- b) il a le pouvoir de déposer, vendre, céder et transférer les actions ou les actions à droit de vote multiple;
- c) si Recettes accepte de payer les actions (y compris celles émises à la conversion des actions à droit de vote multiple dont la Société prend livraison), elle acquerra alors un titre valable, négociable et libre de tout privilège et droit et de toute priorité, charge, sûreté, réclamation et restriction de quelque nature que ce soit, ainsi que l'ensemble des droits et des avantages liés aux actions, qui ne feront l'objet d'aucune opposition, étant entendu que les dividendes et distributions pouvant être déclarés, versés, distribués, effectués ou transférés sur ces actions ou actions à droit de vote multiple aux actionnaires inscrits au plus tard à l'heure d'effet seront versés au soussigné;
- d) sur demande, il signera et remettra tous les autres documents que le dépositaire ou Recettes juge nécessaires ou souhaitables pour réaliser la cession, le transfert et le rachat des actions et/ou des actions à droit de vote multiple déposées aux termes des présentes;
- e) il a reçu toutes les conditions de la présente offre et il les accepte.

Les noms et adresses des propriétaires inscrits doivent être écrits en caractères d'imprimerie tels qu'ils figurent sur les certificats ou les positions SID attestant les actions ou les actions à droit de vote multiple déposées aux termes des présentes. Il faut indiquer dans les cases voulues le certificat ou la position SID, le nombre d'actions et/ou d'actions de vote multiple que le soussigné souhaite déposer, la procédure de dépôt (dépôt aux enchères ou dépôt au prix de rachat) et s'il s'agit d'un dépôt aux enchères, le prix de rachat (défini aux présentes) auquel les actions sont déposées. Si le dépôt est effectué aux termes d'un dépôt aux enchères, le prix de rachat auquel ces actions sont déposées devrait être indiqué dans la case H, « Dépôts aux enchères ».

Le soussigné reconnaît qu'il doit indiquer s'il dépose des actions ou des actions de vote multiple par voie de dépôt aux enchères ou de dépôt au prix de rachat en remplissant la case B, « Type de dépôt ». L'actionnaire qui dépose des actions ou des actions à droit de vote multiple et qui omet d'indiquer un prix

d'adjudication pour ses actions ou ses actions à droit de vote multiple, ou qui omet d'indiquer qu'il a déposé ses actions ou ses actions à droit de vote multiple aux termes d'un dépôt aux enchères ou d'un dépôt au prix de rachat sera réputé avoir déposé ses actions ou ses actions à droit de vote multiple aux termes d'un dépôt au prix de rachat.

Le soussigné comprend que, conformément aux modalités et sous réserve des conditions de l'offre, la Société fixera le prix de rachat, soit un seul prix par action (qui ne sera pas inférieur à 24,50 \$ ni supérieur à 27,00 \$ l'action et en tranches de 0,10 \$ l'action) qu'elle paiera en contrepartie des actions et des actions à droit de vote multiple qui ont été valablement déposées en réponse à l'offre et dont le dépôt n'a pas été révoqué. Le prix de rachat correspondra au prix le plus bas qui permettra à la Société de racheter le nombre maximal d'actions déposées aux termes de dépôts aux enchères et de dépôts au prix de rachat valides et dont le dépôt n'a pas été révoqué moyennant un prix de rachat total ne dépassant pas 125 000 000 \$. Pour déterminer le prix de rachat, les actions et les actions à droit de vote multiple qui sont déposées aux termes d'un dépôt au prix de rachat seront considérées comme ayant été déposées au prix de 24,50 \$ par action (soit le prix minimal par action dans le cadre de l'offre). Si le prix de rachat est établi à 24,50 \$ (soit le prix minimal par action dans le cadre de l'offre), la Société peut racheter un nombre maximal de 5 102 040 actions. Si le prix de rachat est établi à 27,00 \$ (soit le prix maximal par action dans le cadre de l'offre), la Société peut racheter un nombre maximal de 4 629 629 actions. Les actions qui ont été valablement déposées aux termes d'un dépôt aux enchères feront l'objet d'une prise de livraison seulement si le prix mentionné par l'actionnaire déposant dans le dépôt aux enchères est égal ou inférieur au prix de rachat. S'il n'y a aucun dépôt aux enchères ni aucun dépôt au prix de rachat en réponse à l'offre, la Société ne procédera à aucun rachat d'actions.

Le soussigné comprend que si moins de la totalité des actions ou des actions à droit de vote multiple déposées (y compris les actions ou les actions à droit de vote multiple qui sont déposées aux termes d'un dépôt aux enchères à des prix supérieurs au prix de rachat et les actions ou les actions à droit de vote multiple qui ne sont pas rachetées en raison du calcul au prorata) fait l'objet d'une prise de livraison par la Société, ou d'un dépôt dûment révoqué avant la date d'expiration, les certificats attestant ses actions ou ses actions à droit de vote multiple seront retournés (dans le cas de certificats attestant des actions ou des actions à droit de vote multiple dont aucune n'est rachetée) ou remplacés par de nouveaux certificats (ou la position SID équivalente) attestant le reste des actions ou des actions à droit de vote multiple qui n'ont pas été rachetées (dans le cas de certificats attestant des actions ou des actions à droit de vote multiple qui ne sont pas rachetées en totalité) dans les plus brefs délais après la date d'expiration ou la date de révocation du dépôt, sans frais pour l'actionnaire. Le soussigné comprend également que si la Société prend livraison de moins de la totalité des actions à droit de vote multiple déposées, le porteur pourra recevoir un nouveau certificat (ou la position SID équivalente) représentant les actions à droit de vote multiple attestées par le certificat déposé qui ne font pas l'objet d'une prise de livraison et d'une conversion automatique. Dans le cas d'actions ou d'actions à droit de vote multiple déposées par l'intermédiaire du SID, les actions seront portées au crédit du compte approprié, sans frais pour l'actionnaire.

Le soussigné comprend que l'actionnaire qui souhaite déposer des actions ou des actions à droit de vote multiple différentes à des prix différents aux termes d'un dépôt aux enchères doit remplir une lettre d'envoi distincte pour chaque prix auquel des actions ou des actions à droit de vote multiple sont déposées. Il n'est pas possible pour l'actionnaire de déposer les mêmes actions ou actions à droit de vote multiple aux termes de plus de une méthode de dépôt ou aux termes d'un dépôt aux enchères comportant plus de un prix. L'actionnaire peut déposer d'autres actions ou actions à droit de vote multiple aux termes d'un dépôt aux enchères ou d'un dépôt au prix de rachat. Les porteurs d'un lot irrégulier qui font un dépôt aux enchères ou un dépôt au prix de rachat seront tenus de déposer toutes les actions ou actions à droit de vote multiple dont ils sont propriétaires.

Le soussigné comprend que si le prix de rachat total des actions ou des actions à droit de vote multiple qui ont été déposées aux termes de dépôts aux enchères (à des prix égaux ou inférieurs au prix de rachat) et de dépôts au prix de rachat est supérieur au plafond des dépôts aux enchères, la Société rachètera alors une partie des actions (y compris les actions sous-jacentes à des actions à droit de vote multiple) ainsi déposées aux termes de dépôts aux enchères (à un prix égal ou inférieur au prix de rachat) et de dépôts au prix de rachat de la manière suivante : (i) premièrement, la Société rachètera toutes les actions qui sont déposées à un prix égal ou inférieur au prix de rachat par les porteurs d'un lot irrégulier au prix de rachat, et (ii) deuxièmement, la Société rachètera au prix de rachat sur une base proportionnelle la partie des actions (y compris les actions sous-jacentes à des actions à droit de vote multiple) qui sont déposées aux termes de dépôts aux enchères (à un prix égal ou inférieur au prix de rachat) et de dépôts au prix de rachat dont le prix de rachat total, en fonction du prix de rachat, correspond A) à 125 000 000 \$, moins B) la somme totale que nous avons versée pour les actions qui sont déposées par les porteurs d'un lot irrégulier. Voir la rubrique 3 de l'offre, « Nombre d'actions et réduction proportionnelle ». La décision de la Société quant au calcul au prorata sera finale et liera toutes les parties.

Le soussigné reconnaît que, dans certaines circonstances décrites dans l'offre et la note d'information, Recettes peut retirer, prolonger ou modifier l'offre ou qu'elle peut ne pas être obligée de racheter les actions ou les actions à

droit de vote multiple ou encore qu'elle peut accepter aux fins de règlement, conformément aux modalités de réduction proportionnelle ou aux modalités et aux conditions de l'offre, moins de la totalité des actions et des actions à droit de vote multiple déposées aux termes des présentes. Le soussigné reconnaît que tout certificat ou toute position SID attestant les actions ou les actions à droit de vote multiple qu'il ne dépose pas ou qui ne sont pas rachetées lui sera retourné à l'adresse indiquée précédemment ou sera portée de nouveau à son crédit.

Le soussigné reconnaît que l'acceptation des actions aux fins de règlement par Recettes constituera une entente exécutoire entre lui et Recettes, qui prendra effet à la date d'expiration, selon les modalités et les conditions de l'offre. Une telle entente sera régie par les lois de la province de l'Ontario et par les lois fédérales du Canada applicables dans cette province, et elle sera interprétée conformément à celles-ci.

Le soussigné reconnaît que la Société paiera les actions dont elle prend livraison dans le cadre de l'offre en remettant leur prix de rachat global au dépositaire, qui agira en qualité de mandataire des actionnaires qui ont dûment déposé des actions ou des actions à droit de vote multiple en réponse à l'offre et qui n'en ont pas révoqué le dépôt, aux fins de la réception du paiement de Recettes et de son transfert à ces actionnaires. La réception du paiement par le dépositaire vaudra paiement aux actionnaires qui déposent des actions ou des actions à droit de vote multiple. **En aucun cas, des intérêts ne courront ni ne seront versés par Recettes ou le dépositaire, même en cas de retard de paiement.**

Le soussigné comprend et reconnaît que la Société et le dépositaire, selon le cas, ont le droit de prélever et de retenir à l'égard de tout paiement effectué en faveur d'un actionnaire aux termes de l'offre une somme correspondant à la somme qu'elle ou il doit prélever ou retenir à l'égard de ce paiement en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), ou de toute disposition de lois fiscales fédérales, provinciales, territoriales, étatiques, locales ou étrangères applicables, et de remettre cette somme prélevée ou cette retenue à l'entité gouvernementale appropriée. Dans la mesure où des sommes sont prélevées ou retenues, ces sommes prélevées ou retenues sont traitées à toutes les fins de l'offre comme ayant été payées à l'actionnaire à qui ces sommes auraient été payées par ailleurs, à la condition que ces sommes prélevées ou retenues soient effectivement remises à l'entité gouvernementale appropriée.

Le soussigné demande à Recettes et au dépositaire d'établir le chèque pour le prix de rachat des actions qui sont rachetées en réponse à l'offre selon les indications figurant à la case C, « Directives de paiement », et de l'expédier par courrier affranchi de première classe à l'adresse indiquée dans la case D, « Directives de livraison », sauf indication contraire dans la case G, « Conserver aux fins de cueillette », déduction faite, dans chaque cas, de toute retenue d'impôt applicable.

Le soussigné reconnaît que les sommes en espèces seront libellées en dollars canadiens et que les paiements dus aux actionnaires dont les actions sont prises en livraison seront faits en dollars canadiens.

Le soussigné reconnaît que tout pouvoir conféré ou qu'il est convenu de conférer aux termes de la présente lettre d'envoi continuera d'avoir effet malgré son décès ou son incapacité et que toutes les obligations imposées au soussigné par la présente lettre d'envoi lieront ses héritiers, représentants successoraux, successeurs et ayants droit. Sauf indication contraire dans l'offre, le présent dépôt est irrévocable.

Le soussigné reconnaît que si un certificat d'actions ou d'actions à droit de vote multiple est perdu, volé ou détruit, la présente lettre d'envoi, y compris la case L, « Certificats perdus, volés ou détruits », doit être remplie de la façon la plus exhaustive possible et doit être transmise au dépositaire, accompagnée d'une lettre expliquant les circonstances de la perte, du vol ou de la destruction et précisant un numéro de téléphone. Le dépositaire y répondra en indiquant les formalités de remplacement, notamment les documents supplémentaires qui doivent être signés afin d'obtenir tout certificat de remplacement, ainsi que les frais de remplacement du certificat perdu.

Le soussigné s'engage à ne pas exercer en assemblée les droits de vote rattachés aux actions et aux actions à droit de vote multiple qu'il a déposées ou rattachés aux actions ou aux actions à droit de vote multiple reçues à titre de dividende, à ne pas exercer les autres droits ou privilèges rattachés à ces actions ou actions à droit de vote multiple et à ne prendre aucune autre mesure à cet égard. De plus, le soussigné s'engage à signer et à remettre à Recettes, dans la mesure où pareil engagement ne contrevient pas à la législation applicable, sur demande et aux frais de Recettes, l'ensemble des procurations, des autorisations ou des consentements, dans la forme et selon les conditions que Recettes juge satisfaisantes, à l'égard des actions ou actions à droit de vote multiple déposées ou des distributions versées sous forme de titres. Il s'engage également à nommer, dans ces procurations, toute personne désignée fondé de pouvoir par Recettes relativement aux actions ou aux actions à droit de vote multiple déposées ou aux distributions composées de titres.

**CASE A
TYPE DE PORTEUR**

COCHER UNE SEULE CASE.

- Porteurs d'actions Porteurs d'actions à droits de vote multiple

**CASE B
TYPE DE DÉPÔT**

COCHER UNE SEULE CASE. SI PLUS D'UNE CASE EST COCHÉE OU SI AUCUNE CASE N'EST COCHÉE, LE DÉPÔT SERA RÉPUTÉ ÊTRE UN DÉPÔT AU PRIX DE RACHAT.

LES ACTIONS SONT DÉPOSÉES PAR LES PRÉSENTES PAR VOIE DE :

- Dépôt aux enchères
(veuillez remplir la case H) Dépôt au prix de rachat

**CASE C
DIRECTIVES DE PAIEMENT
(Voir la directive 8)**

LIBELLER LE CHÈQUE ET/OU DÉLIVRER LES CERTIFICATS AU NOM DE : (en caractères d'imprimerie)

_____ (Nom)

_____ (Numéro civique et rue)

_____ (Ville et province ou État)

_____ (Pays et code postal ou code ZIP)

_____ (Téléphone (heures de bureau))

_____ (Numéro d'assurance sociale ou numéro de sécurité sociale)

**CASE D
DIRECTIVES DE LIVRAISON
(Voir la directive 8)**

TRANSMETTRE LE CHÈQUE / EXPÉDIER LE CERTIFICAT À (sauf si la case G est cochée) : (en caractères d'imprimerie)

_____ (Nom)

_____ (Numéro civique et rue)

_____ (Ville et province ou État)

_____ (Pays et code postal ou code ZIP)

**CASE E
LOTS IRRÉGULIERS**

Cette case doit être remplie SEULEMENT si des actions sont déposées par ou pour des personnes qui sont propriétaires de moins de 100 actions à la fermeture des bureaux à la date d'expiration.

Le soussigné (veuillez cocher l'une des cases suivantes) :

est le propriétaire de moins de 100 actions à la fermeture des bureaux à la date d'expiration, lesquelles actions sont toutes déposées en réponse à l'offre;

est un courtier en valeurs mobilières, une banque commerciale, une société de fiducie ou un autre prête nom qui (i) dépose des actions dont il est le propriétaire inscrit pour le compte des propriétaires véritables de ces actions et (ii) croit comprendre, d'après les déclarations qui lui ont été faites par chacun de ces propriétaires véritables, que chacun d'eux est propriétaire de moins de 100 actions au total à la fermeture des bureaux à la date d'expiration et qu'il dépose la totalité de ces actions.

**CASE F
LIVRAISON GARANTIE**

COCHER SI LES ACTIONS OU LES ACTIONS À DROIT DE VOTE MULTIPLE FONT L'OBJET D'UN AVIS DE LIVRAISON GARANTIE DÉJÀ ENVOYÉ AU BUREAU DU DÉPOSITAIRE À TORONTO ET DONNER LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS (en caractères d'imprimerie) :

Nom du porteur inscrit _____

Date de la livraison garantie _____

Nom de l'établissement qui a garanti la livraison

**CASE G
CONSERVER POUR CUEILLETTE
(Voir la directive 8)**

- Conserver les certificats d'actions ou d'actions à droit de vote multiple ou les chèques pour cueillette.

**CASE H
DÉPÔTS AUX ENCHÈRES**

Prix par action :

En plus de cocher l'option « Dépôt aux enchères » dans la case B ci-dessus, VOUS DEVEZ remplir cette case si vous déposez des actions ou des actions à droit de vote multiple selon la procédure de dépôt aux enchères.

Cochez UNE SEULE case. Si plus d'une case est cochée ou si aucune case n'est cochée, toutes les actions ou actions à droit de vote multiple indiquées précédemment seront réputées avoir été déposées par voie de dépôt au prix de rachat. Les actionnaires (autres que les porteurs de lots irréguliers) peuvent faire plusieurs dépôts aux enchères, mais ces dépôts ne doivent pas porter sur les mêmes actions ou actions à droit de vote multiple. L'actionnaire qui désire déposer différentes actions ou actions à droit de vote multiple à des prix différents doit transmettre des directives de dépôt par lettres d'envoi distinctes pour CHAQUE dépôt.

- | | | | | | | | |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 24,50 \$ | <input type="checkbox"/> 24,60 \$ | <input type="checkbox"/> 24,70 \$ | <input type="checkbox"/> 24,80 \$ | <input type="checkbox"/> 24,90 \$ | <input type="checkbox"/> 25,00 \$ | <input type="checkbox"/> 25,10 \$ | <input type="checkbox"/> 25,20 \$ |
| <input type="checkbox"/> 25,30 \$ | <input type="checkbox"/> 25,40 \$ | <input type="checkbox"/> 25,50 \$ | <input type="checkbox"/> 25,60 \$ | <input type="checkbox"/> 25,70 \$ | <input type="checkbox"/> 25,80 \$ | <input type="checkbox"/> 25,90 \$ | <input type="checkbox"/> 26,00 \$ |
| <input type="checkbox"/> 26,10 \$ | <input type="checkbox"/> 26,20 \$ | <input type="checkbox"/> 26,30 \$ | <input type="checkbox"/> 26,40 \$ | <input type="checkbox"/> 26,50 \$ | <input type="checkbox"/> 26,60 \$ | <input type="checkbox"/> 26,70 \$ | <input type="checkbox"/> 26,80 \$ |
| <input type="checkbox"/> 26,90 \$ | <input type="checkbox"/> 27,00 \$ | | | | | | |

**CASE I
TERRITOIRE DE RÉSIDENCE
(Voir la directive 11)**

Le signataire indiqué à la case I déclare que l'actionnaire est n'est pas un résident du Canada pour l'application de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la « LIR »).

Note :

Un non-résident du Canada est une personne qui n'est pas résidente ou réputée résidente du Canada pour l'application de la LIR ou une société de personnes qui n'est pas une « société de personnes canadienne » au sens de la LIR. Si vous n'êtes pas certain de votre statut de résidence ou de celui du porteur véritable des actions, consultez votre conseiller fiscal.

La partie suivante s'applique uniquement aux non-résidents du Canada :

L'actionnaire est n'est pas résident d'un pays avec lequel le Canada a conclu une convention fiscale dont il peut se prévaloir.

L'actionnaire non résident qui peut se prévaloir des avantages d'une convention fiscale doit fournir les renseignements suivants :

Nombre d'actions OU d'actions à droit de vote multiple détenues par un non-résident, en son nom, pour son compte ou à son profit.

Pays de résidence

CASE J
SIGNATURE DE L'ACTIONNAIRE
(Voir les directives 1 et 6)

Cette case doit porter la signature du propriétaire inscrit exactement telle qu'elle figure sur les certificats d'actions ou dans un relevé de positions SID ou la signature de toute personne autorisée à devenir propriétaire inscrit selon les certificats et documents transmis avec la présente lettre d'envoi. Si la signature est celle d'un fondé de pouvoir, d'un exécutif testamentaire, d'un liquidateur, d'un administrateur successoral, d'un fiduciaire, d'un tuteur, d'un membre de la direction d'une société ou d'une autre personne agissant à titre de fiduciaire ou de représentant, veuillez inscrire son titre complet. Voir la directive 7.

Signataire autorisé : _____
Signature de l'actionnaire
ou du représentant autorisé

Nom(s) : _____
(en caractères d'imprimerie)

Fonction : _____

Adresse : _____

(indiquer le code postal ou le code ZIP)

Indicatif régional et numéro de téléphone : _____

NIC; NSS; NAS : _____

Les actionnaires doivent fournir leur numéro d'assurance sociale et les actionnaires américains doivent fournir leur numéro d'identification de contribuable ou leur numéro de sécurité sociale et remplir le formulaire W-9.

Fait le _____ 2019

CASE K
GARANTIE DES SIGNATURES
(Voir les directives 1 et 6)

Signataire autorisé : _____

Nom(s) : _____
(en caractères d'imprimerie)

Titre : _____

Nom de l'établissement : _____

Adresse : _____

(indiquer le code postal ou le code ZIP)

Indicatif régional et numéro de téléphone : _____

Fait le _____ 2019

CASE L
CERTIFICATS PERDUS, VOLÉS OU DÉTRUITS

À remplir SEULEMENT si les certificats représentant les actions ou les actions à droit de vote multiple déposées ont été perdus, volés ou détruits. Le soussigné se trouve dans l'une des situations suivantes (veuillez cocher l'une des cases suivantes) :

- Il a perdu les certificats représentant ses actions ou actions à droit de vote multiple.
- Il s'est fait voler les certificats représentant ses actions ou ses actions à droit de vote multiple.
- Les certificats représentant ses actions ou ses actions à droit de vote multiple ont été détruits.

Si un certificat représentant des actions ou des actions à droit de vote multiple a été perdu, volé ou détruit, la présente lettre d'envoi, y compris la présente case L, doit être remplie de la façon la plus exhaustive possible et doit être transmise au dépositaire, accompagnée d'une lettre faisant état de la perte, du vol ou de la destruction et indiquant un numéro de téléphone. Le dépositaire vous fera parvenir la procédure à suivre pour obtenir un certificat de remplacement.

**CASE M
PAIEMENT ÉLECTRONIQUE***

***VEUILLEZ NOTER QUE DES FRAIS DE SERVICES BANCAIRES DE 100 \$ SERONT FACTURÉS À L'ÉGARD D'UN PAIEMENT ÉLECTRONIQUE. SINON, DES PAIEMENTS PAR CHÈQUE PEUVENT ÊTRE EFFECTUÉS, SANS FRAIS ADDITIONNELS.**

***SI LES RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE SONT INEXACTS OU INCOMPLETS, LE DÉPOSITAIRE TENTERA DE COMMUNIQUER AVEC VOUS AFIN DE LES CORRIGER. TOUTEFOIS, S'IL N'EST PAS POSSIBLE DE LES CORRIGER RAPIDEMENT, UN CHÈQUE SERA AUTOMATIQUEMENT ÉMIS ET ENVOYÉ PAR LA POSTE À L'ADRESSE FIGURANT AU REGISTRE. AUCUNS FRAIS NE SERONT FACTURÉS.**

Veillez fournir une adresse courriel et un numéro de téléphone où nous pouvons vous joindre, au besoin :

ADRESSE COURRIEL : _____ NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : _____

**Nom(s) du bénéficiaire figurant sur le compte à votre institution financière – DOIT correspondre au nom et à l'adresse auxquels vos actions sont immatriculées

**Adresse du bénéficiaire (Note : Ne peut pas être une case postale)

**Ville

**Province ou État

**Code postal ou ZIP

**Banque ou institution financière du bénéficiaire

**Adresse de la banque

**Ville

**Province ou État

**Code postal ou ZIP

VEUILLEZ REMPLIR SEULEMENT LES CASES CI-APRÈS QUI S'APPLIQUENT, SELON LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR VOTRE INSTITUTION FINANCIÈRE. VOUS N'AVEZ PAS À REMPLIR TOUTES LES CASES.

**N° de compte bancaire

N° de transit ou d'acheminement

Code SWIFT

Code ABA (É.-U.)

N° IBAN (Europe)

Code de tri (GBP)

N° BSB

N° BIC

Renseignements supplémentaires et instructions d'acheminement particulières :

**** Champs obligatoires**

DIRECTIVES

Faisant partie des modalités de l'offre

1. **Garantie des signatures.**

Aucune garantie de signature n'est requise dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- a) la présente lettre d'envoi est signée par l'actionnaire inscrit dont la signature correspond en tous points au nom du porteur inscrit figurant sur la position SID et/ou le certificat déposé avec la présente lettre d'envoi et le paiement et la livraison seront faits directement à ce porteur inscrit conformément à la case J ci-dessus;
- b) les actions ou actions à droit de vote multiple sont déposées pour le compte d'une banque à charte canadienne de l'annexe I, d'un membre du Securities Transfer Agents Medallion Program (STAMP), d'un membre du Stock Exchange Medallion Program (SEMP) ou d'un membre du Medallion Signature Program (MSP) de la New York Stock Exchange Inc. (chaque entité de ce type étant désignée un « **établissement admissible** »).

Dans tous les autres cas, un établissement admissible doit garantir toutes les signatures qui figurent sur la présente lettre d'envoi en remplissant la case K, « Garantie des signatures ». Voir la directive 7.

2. **Remise de la lettre d'envoi et des certificats – procédure de livraison garantie.**

Les certificats attestant toutes les actions ou actions à droit de vote multiple effectivement déposées, ou la position SID pour les actionnaires qui détiennent des actions ou des actions à droit de vote multiple par l'intermédiaire du SID, accompagnés d'une lettre d'envoi correctement remplie et dûment signée, ou, dans le cas d'un transfert par inscription en compte, d'une confirmation d'inscription en compte par l'entremise du système CDSX (dans le cas d'actions ou d'actions à droit de vote multiple détenues par la CDS), et de tout autre document requis aux termes de la présente lettre d'envoi, doivent être remis en mains propres ou par messenger ou expédiés par la poste au dépositaire, à l'adresse appropriée indiquée aux présentes, et doivent être reçus par le dépositaire au plus tard à la date d'expiration.

Les actionnaires dont les certificats ne sont pas immédiatement disponibles, ou qui ne peuvent pas remettre leurs certificats d'actions ou d'actions à droit de vote multiple et tous les autres documents requis au dépositaire au plus tard à la date d'expiration, ne peuvent déposer leurs actions ou leurs actions à droit de vote multiple que par l'entremise d'un établissement admissible en remplissant et en signant en bonne et due forme et en transmettant au dépositaire un avis de livraison garantie (ou un fac-similé signé de celui-ci) essentiellement selon le modèle de celui qui a été fourni par la Société par l'entremise du dépositaire (en indiquant le type de dépôt et, dans le cas d'un dépôt aux enchères, le prix auquel les actions ou les actions à droit de vote multiple sont déposées) au plus tard à la date d'expiration, lequel avis doit comprendre une garantie de signature d'un établissement admissible en la forme indiquée dans l'avis de livraison garantie, et en se conformant par ailleurs à la procédure de livraison garantie énoncée à la rubrique « Procédure de dépôt des actions et des actions à droit de vote multiple » de l'offre. Conformément à cette procédure de livraison garantie, les certificats attestant toutes les actions ou les actions à droit de vote multiple effectivement déposées, ainsi qu'une lettre d'envoi correctement remplie et dûment signée (ou une photocopie de celle-ci signée à la main) ou une confirmation d'inscription en compte, à l'égard de ces actions, avec des signatures garanties, au besoin, conformément à la présente lettre d'envoi, et tous les autres documents requis en vertu de la présente lettre d'envoi doivent être reçus au bureau du dépositaire à Toronto (Ontario) avant 17 h (heure de Toronto) au plus tard le deuxième jour de bourse à la Bourse de Toronto après la date d'expiration.

L'avis de livraison garantie peut être remis en mains propres, expédié par messenger ou par la poste ou transmis par courrier électronique au bureau du dépositaire à Toronto à l'adresse indiquée dans l'avis de livraison garantie et doit être accompagné d'une garantie donnée par un établissement admissible, dans la forme prescrite dans l'avis de livraison garantie. Pour que les actions ou les actions à droit de vote multiple soient valablement déposées aux selon la procédure de livraison garantie, l'avis de livraison garantie doit parvenir au dépositaire d'ici la date d'expiration.

Malgré toute autre disposition des présentes, le règlement des actions ou des actions à droit de vote déposées et acceptées aux fins de règlement aux termes de l'offre ne sera effectué qu'après la réception en temps opportun par le dépositaire des certificats attestant ces actions ou actions à droit de vote multiple, d'une lettre d'envoi remplie en bonne et due forme et dûment signée (ou d'une photocopie de celle-ci signée

à la main) relative à ces actions ou actions à droit de vote multiple, dont les signatures sont avalisées, au besoin, ainsi que de tout autre document requis par la lettre d'envoi ou, dans le cas d'un transfert par inscription en compte, d'une confirmation d'inscription en compte par l'intermédiaire du système CDSX (dans le cas d'actions ou d'actions à droit de vote multiple détenues par la CDS).

Les renseignements sur les actions déposées figurant dans l'avis de livraison garantie auront, dans tous les cas, préséance sur ceux fournis dans la lettre d'envoi qui est ultérieurement déposée.

Le choix du mode de livraison des certificats d'actions ou d'actions à droit de vote multiple et de tous les autres documents requis est laissé à l'appréciation de l'actionnaire déposant, qui en assume seul les risques. Si les certificats d'actions ou d'actions à droit de vote multiple sont expédiés par la poste, il est recommandé d'utiliser le courrier recommandé, dûment assuré, et de prévoir un délai suffisant avant la date d'expiration pour que les documents parviennent au dépositaire dans les délais. Un certificat d'actions ou d'actions à droit de vote multiple sera considéré comme livré uniquement à sa réception réelle par le dépositaire.

En aucun cas, Recettes ne versera d'intérêts en raison d'un retard dans le paiement fait à une personne qui s'est prévalu de la procédure de livraison garantie, attribuable notamment à un retard dans la livraison des actions ou des actions à droit de vote multiple au dépositaire selon la procédure de livraison garantie qui entraîne le paiement des actions par le dépositaire après la date à laquelle Recettes paie les actions qu'elle a accepté de racheter.

Recettes ne rachètera pas de fraction d'action, et elle n'acceptera pas de dépôts substitutifs ou conditionnels, sauf de la façon prévue expressément dans l'offre. En signant la présente lettre d'envoi et en la transmettant de la manière prévue aux présentes, l'actionnaire déposant renonce à tout droit de recevoir un avis d'acceptation du dépôt.

3. ***Espace insuffisant.***

Si l'espace prévu dans une case est insuffisant, un document distinct et signé doit être joint à la présente lettre d'envoi.

4. ***Indication du type de porteur, du type de dépôt et du prix.***

- a) Pour que les actions ou les actions à droit de vote multiple soient valablement déposées, l'actionnaire doit indiquer dans la case A, « Type de porteur », s'il est un porteur d'actions ou d'actions à droit de vote multiple et dans la case B, « Type de dépôt », s'il fait un dépôt aux enchères (case H, « Dépôts aux enchères ») ou un dépôt au prix de rachat.
- b) Une seule case doit être cochée dans la case B, « Type de dépôt ». Si plus d'une case est cochée ou si aucune case n'est cochée, l'actionnaire sera réputé faire un dépôt au prix de rachat. À moins que leur dépôt n'ait été auparavant dûment révoqué comme il est prévu aux termes de l'offre et de la note d'information, les mêmes actions ou actions à droit de vote multiple ne peuvent être déposées aux termes de dépôts aux enchères effectués à des prix différents. Il n'est pas possible pour les actionnaires d'inclure les mêmes actions ou actions à droit de vote multiple aux termes de plus de une méthode de dépôt ou aux termes d'un dépôt aux enchères comportant plus de un prix. Les actionnaires qui souhaitent déposer des actions ou des actions à droit de vote multiple différentes à des prix différents aux termes d'un dépôt aux enchères doivent remplir une lettre d'envoi distincte (ou faire une confirmation électronique d'inscription en compte distincte) pour chaque prix auquel des actions ou des actions à droit de vote multiple sont déposées. Les actionnaires peuvent déposer une partie de leurs actions ou actions à droit de vote multiple aux termes d'un dépôt aux enchères et déposer d'autres actions ou actions à droit de vote multiple aux termes d'un dépôt au prix de rachat.
- c) Pour que les actions ou les actions à droit de vote multiple fassent valablement l'objet d'un dépôt aux enchères, l'actionnaire doit cocher la case indiquant le prix par action auquel il souhaite déposer ses actions ou ses actions à droit de vote multiple dans la case H, « Dépôts aux enchères ». Une seule case doit être cochée dans la case B. Si plus d'une case est cochée ou si aucune case n'est cochée, l'actionnaire sera réputé faire un dépôt au prix de rachat. Les actionnaires (autres que les porteurs de lots irréguliers) peuvent faire plusieurs dépôts aux enchères, mais ces dépôts ne doivent pas porter sur les mêmes actions ou actions à droit de vote multiple. L'actionnaire qui désire déposer différentes actions ou actions à droit de vote multiple à des prix différents doit fournir une lettre d'envoi distincte pour chaque dépôt (ou une confirmation d'inscription en compte ou un message de l'agent, selon le

cas). Les mêmes actions ou actions à droit de vote multiple ne peuvent pas être déposées à plus d'un prix par voie de dépôt aux enchères, sauf si leur dépôt a été valablement révoqué conformément à la rubrique 6 de l'offre.

- d) L'actionnaire qui fait un dépôt au prix de rachat ne doit pas indiquer de prix. L'actionnaire qui coche « Dépôt au prix de rachat » dans la case B, « Type de dépôt », et indique un prix par action dans la case H, « Dépôts aux enchères », ne dépose pas valablement ses actions ou actions à droit de vote multiple.

5. **Dépôts partiels et actions non rachetées.**

Si le dépôt aux enchères ou le dépôt au prix de rachat ne vise pas toutes les actions ou les actions à droit de vote multiple attestées par une position SID et/ou un certificat, indiquez le nombre d'actions ou d'actions à droit de vote multiple à déposer dans la colonne intitulée « Nombre d'actions déposées ». Dans un tel cas, si des actions ou des actions à droit de vote multiple déposées sont rachetées, une nouvelle inscription SID et/ou un nouveau certificat représentant le reliquat des actions ou des actions à droit de vote multiple représentées par l'ancien certificat sera délivré et expédié à l'adresse indiquée dans la case J, sauf indication contraire dans la case C, « Directives de paiement » ou la case D, « Directives de livraison » de la présente lettre d'envoi, dans les meilleurs délais après la date d'expiration. Autrement, toutes les actions ou actions à droit de vote multiple représentées par les positions SID et/ou les certificats mentionnés sur la liste et transmis au dépositaire seront réputées avoir été déposées.

6. **Signatures dans la lettre d'envoi, les procurations pour le transfert d'actions et les endossements.**

- a) Si la présente lettre d'envoi est signée par le porteur inscrit des actions ou des actions à droit de vote multiple déposées par les présentes, la signature doit correspondre en tous points au nom figurant sur la position SID ou au recto du certificat, sans aucun changement. En cas de pluralité de propriétaires, le même principe s'applique.
- b) Si les certificats d'actions ou d'actions à droit de vote multiple sont immatriculés au nom de deux ou plusieurs propriétaires conjoints, chacun d'eux doit signer la présente lettre d'envoi.
- c) Si des actions ou des actions à droit de vote multiple déposées sont immatriculées à des noms différents sur plusieurs certificats, il faudra remplir, signer et remettre autant de lettres d'envoi distinctes (ou un facsimilé de celles-ci) qu'il y a d'immatriculations de certificats différentes.
- d) Lorsque la présente lettre d'envoi est dûment signée par le propriétaire inscrit des actions ou des actions à droit de vote multiple indiquées et transmises par les présentes, aucun endossement du certificat attestant ces actions ou actions à droit de vote multiple ni aucune procuration distincte ne sont nécessaires, à moins que le paiement ne doive être effectué à une personne autre que le propriétaire inscrit ou que le certificat ou la position SID attestant les actions ou les actions à droit de vote multiple non déposées par le soussigné ou non rachetées par la Société ne doivent être émis au nom d'une personne autre que le propriétaire inscrit. Toute signature requise sur ce certificat ou cette procuration doit être garantie par un établissement admissible. Si la présente lettre d'envoi est dûment signée par une personne autre que le propriétaire inscrit du certificat indiqué, le certificat ou la position SID doivent être endossés ou accompagnés des procurations appropriées, et, dans les deux cas, les signatures doivent correspondre exactement au nom du propriétaire inscrit tel qu'il figure sur le certificat, ou la position SID, et les signatures apposées sur ce certificat ou sur cette procuration doivent être garanties par un établissement admissible. Une déclaration de propriété, qui peut être obtenue auprès du dépositaire, doit également être remplie et transmise au dépositaire. Voir la directive 1 dans la présente lettre d'envoi.
- e) Si la présente lettre d'envoi ou des certificats ou procurations pour le transfert des actions sont signés par un fiduciaire, un exécuteur testamentaire, un administrateur de succession, un tuteur, un fondé de pouvoir, un membre de la direction ou une société par actions ou encore par une personne agissant en qualité de fiduciaire ou de représentant, cette personne doit indiquer en quelle qualité elle signe et fournir une preuve que Recettes juge satisfaisante, de son pouvoir d'agir à ce titre.

7. **Lots irréguliers.**

Comme il est décrit à la rubrique 3 de l'offre, « Nombre d'actions et réduction proportionnelle », si Recettes doit racheter moins de la totalité des actions ou des actions à droit de vote multiple ayant fait l'objet d'un

dépôt aux enchères et d'un dépôt au prix de rachat avant la date d'expiration, elle rachètera d'abord toutes les actions déposées par les actionnaires qui, à la fermeture des bureaux à la date d'expiration, sont propriétaires véritables de moins de 100 actions au total et déposent toutes leurs actions aux termes d'un dépôt aux enchères à un prix égal ou inférieur au prix de rachat ou aux termes d'un dépôt au prix de rachat. Ce privilège n'est offert que si la case E, « Lots irréguliers », est remplie. Les porteurs de lots irréguliers ne pourront pas faire de dépôts partiels.

8. **Directives particulières pour le paiement.**

Remplissez la case C, « Directives de paiement », si un chèque, une nouvelle position SID ou un nouveau certificat doit être transmis à une personne autre que le soussigné. Si un chèque émis en règlement d'actions déposées, de nouvelles positions SID ou de nouveaux certificats d'actions doivent être conservés par le dépositaire aux fins de cueillette par le soussigné ou la personne qu'il désigne par écrit, il faut remplir la case G, « Conserver aux fins de cueillette », de la présente lettre d'envoi.

Le soussigné peut choisir de recevoir le paiement des actions qu'il a déposées par paiement électronique plutôt que par chèque en remplissant la case M, « Paiement électronique ».

9. **Irrégularités.**

Toute question qui concerne le nombre d'actions devant faire l'objet d'une prise de livraison, le prix devant être payé pour ces actions, la forme des documents et leur validité, leur admissibilité (y compris le moment de leur réception) et l'acceptation des actions ou des actions à droit de vote multiple déposées contre paiement sera tranchée par Recettes, à son entière discrétion, et sa décision sera définitive et liera toutes les parties. Recettes se réserve le droit absolu de rejeter le dépôt d'actions ou d'actions à droit de vote multiple en réponse à l'offre si elle juge que ce dépôt n'est pas fait en bonne et due forme ou ne respecte pas les directives énoncées dans l'offre et dans la présente lettre d'envoi ou si le conseiller juridique de Recettes est d'avis que l'acceptation du dépôt aux fins de règlement ou le règlement des actions ou des actions à droit de vote multiple serait contraire à la loi. Recettes se réserve également le droit absolu de renoncer à l'une des conditions de l'offre ou d'autoriser un défaut ou une irrégularité qui entache un dépôt d'actions ou d'actions à droit de vote multiple particulier et son interprétation de l'offre (y compris des directives stipulées dans l'offre et la présente lettre d'envoi) sera définitive et liera toutes les parties. Aucun dépôt d'actions ou d'actions à droit de vote multiple ne sera réputé avoir été dûment effectué tant que les défauts et irrégularités qui l'entachent n'auront pas été corrigés ou autorisés. Un défaut ou une irrégularité dans un dépôt doit être rectifié dans le délai fixé par Recettes, sauf si une dérogation est accordée. **Ni Recettes, ni le dépositaire, ni personne d'autre n'est tenu de donner avis d'un défaut ou d'une irrégularité entachant un avis de révocation ni n'engage sa responsabilité pour avoir omis de le faire.** L'interprétation par Recettes des modalités et des conditions de l'offre (y compris la lettre d'envoi et l'avis de livraison garantie) sera définitive et exécutoire.

10. **Questions et demandes d'aide et d'exemplaires supplémentaires.**

Les questions et les demandes d'aide concernant l'offre, la note d'information, l'avis de livraison garantie et la présente lettre d'envoi peuvent être adressées au dépositaire ou à votre courtier, banque commerciale ou société de fiducie, qui peuvent aussi vous fournir d'autres exemplaires de ces documents.

Le dépositaire dans le cadre de l'offre est :

Services aux investisseurs Computershare Inc.

Par courrier ordinaire :

Services aux investisseurs Computershare Inc.
P.O. Box 7021
31 Adelaide Street East
Toronto (Ontario) M5C 3H2
À l'attention de Corporate Actions

Téléphone (à l'extérieur de l'Amérique du Nord) :

1-514-982-7888

Sans frais (en Amérique du Nord) :

1-800-564-6253

Courriel : corporateactions@computershare.com

*Par courrier recommandé, en mains
propres ou par messenger :*

100 University Avenue
8th Floor
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
À l'attention de Corporate Actions

11. ***Territoire de résidence.***

Chaque actionnaire qui dépose des actions ou des actions à droit de vote multiple auprès du dépositaire doit cocher la case I, « Territoire de résidence », afin de déclarer s'il est un résident du Canada pour l'application de la LIR.

12. ***Formulaire W-9.***

L'actionnaire américain qui dépose des actions ou des actions à droit de vote multiple auprès du dépositaire est tenu de fournir au dépositaire un numéro d'identification de contribuable (le « **NIC** ») américain exact (généralement son numéro de sécurité sociale ou son numéro d'identification fédéral d'employeur) et certains autres renseignements sur le formulaire W-9. L'omission de fournir en temps voulu un NIC exact dans le formulaire peut assujettir l'actionnaire déposant à une retenue de réserve fédérale américaine sur le montant brut de tout paiement qui lui est versé et, dans certains cas, l'exposer à une amende. **TOUS LES ACTIONNAIRES AMÉRICAINS SONT PRIÉS DE CONSULTER LEURS CONSEILLERS FISCAUX POUR SAVOIR DANS QUELLE MESURE LES EXIGENCES SUSMENTIONNÉES EN MATIÈRE DE RETENUE D'IMPÔT DE RÉSERVE ET DE DÉCLARATION S'APPLIQUENT À LEUR SITUATION PARTICULIÈRE.**

13. ***Monnaie de paiement.***

Les sommes payables aux termes de l'offre seront versées en dollars canadiens.

14. ***Loi applicable.***

L'offre et toute entente découlant de l'acceptation de l'offre seront interprétées conformément aux lois de l'Ontario et aux lois du Canada applicables en Ontario.

15. ***Avis sur la protection des renseignements personnels.***

La déclaration sur la protection des renseignements personnels du dépositaire est disponible au www.computershare.com ou par écrit ou par téléphone au numéro et à l'adresse fournis précédemment dans la présente lettre d'envoi.

IMPORTANT : La présente lettre d'envoi ou une photocopie de celle-ci signée à la main (accompagnée des certificats attestant les actions ou les actions à droit de vote multiple ou des positions SID et de tous les autres documents requis) ou l'avis de livraison garantie, le cas échéant, doivent être reçus par le dépositaire au plus tard à la date d'expiration, sauf si les actions ou les actions à droit de vote multiple sont dûment déposées par confirmation d'inscription en compte par l'intermédiaire du système CDSX (dans le cas d'actions ou d'actions à droit de vote multiple détenues par la CDS) au plus tard à la date d'expiration.

Request for Taxpayer Identification Number and Certification

**Give Form to the
 requester. Do not
 send to the IRS.**

▶ Go to www.irs.gov/FormW9 for instructions and the latest information.

See Specific Instructions on page 3.

	1 Name (as shown on your income tax return). Name is required on this line; do not leave this line blank.	
	2 Business name/disregarded entity name, if different from above	
	3 Check appropriate box for federal tax classification of the person whose name is entered on line 1. Check only one of the following seven boxes. <input type="checkbox"/> Individual/sole proprietor or single-member LLC <input type="checkbox"/> C Corporation <input type="checkbox"/> S Corporation <input type="checkbox"/> Partnership <input type="checkbox"/> Trust/estate <input type="checkbox"/> Limited liability company. Enter the tax classification (C=C corporation, S=S corporation, P=Partnership) ▶ _____ Note: Check the appropriate box in the line above for the tax classification of the single-member owner. Do not check LLC if the LLC is classified as a single-member LLC that is disregarded from the owner unless the owner of the LLC is another LLC that is not disregarded from the owner for U.S. federal tax purposes. Otherwise, a single-member LLC that is disregarded from the owner should check the appropriate box for the tax classification of its owner. <input type="checkbox"/> Other (see instructions) ▶	4 Exemptions (codes apply only to certain entities, not individuals; see instructions on page 3): Exempt payee code (if any) _____ Exemption from FATCA reporting code (if any) _____ <i>(Applies to accounts maintained outside the U.S.)</i>
	5 Address (number, street, and apt. or suite no.) See instructions.	Requester's name and address (optional)
	6 City, state, and ZIP code	
	7 List account number(s) here (optional)	

Part I Taxpayer Identification Number (TIN)

Enter your TIN in the appropriate box. The TIN provided must match the name given on line 1 to avoid backup withholding. For individuals, this is generally your social security number (SSN). However, for a resident alien, sole proprietor, or disregarded entity, see the instructions for Part I, later. For other entities, it is your employer identification number (EIN). If you do not have a number, see *How to get a TIN*, later.

Note: If the account is in more than one name, see the instructions for line 1. Also see *What Name and Number To Give the Requester* for guidelines on whose number to enter.

Social security number																									
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> </tr> </table>													<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> </tr> </table>												
or																									
Employer identification number																									
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> </tr> </table>													<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 25px; height: 25px;"></td> </tr> </table>												

Part II Certification

Under penalties of perjury, I certify that:

1. The number shown on this form is my correct taxpayer identification number (or I am waiting for a number to be issued to me); and
2. I am not subject to backup withholding because: (a) I am exempt from backup withholding, or (b) I have not been notified by the Internal Revenue Service (IRS) that I am subject to backup withholding as a result of a failure to report all interest or dividends, or (c) the IRS has notified me that I am no longer subject to backup withholding; and
3. I am a U.S. citizen or other U.S. person (defined below); and
4. The FATCA code(s) entered on this form (if any) indicating that I am exempt from FATCA reporting is correct.

Certification instructions. You must cross out item 2 above if you have been notified by the IRS that you are currently subject to backup withholding because you have failed to report all interest and dividends on your tax return. For real estate transactions, item 2 does not apply. For mortgage interest paid, acquisition or abandonment of secured property, cancellation of debt, contributions to an individual retirement arrangement (IRA), and generally, payments other than interest and dividends, you are not required to sign the certification, but you must provide your correct TIN. See the instructions for Part II, later.

Sign Here

Signature of U.S. person ▶

Date ▶

General Instructions

Section references are to the Internal Revenue Code unless otherwise noted.

Future developments. For the latest information about developments related to Form W-9 and its instructions, such as legislation enacted after they were published, go to www.irs.gov/FormW9.

Purpose of Form

An individual or entity (Form W-9 requester) who is required to file an information return with the IRS must obtain your correct taxpayer identification number (TIN) which may be your social security number (SSN), individual taxpayer identification number (ITIN), adoption taxpayer identification number (ATIN), or employer identification number (EIN), to report on an information return the amount paid to you, or other amount reportable on an information return. Examples of information returns include, but are not limited to, the following.

- Form 1099-INT (interest earned or paid)

- Form 1099-DIV (dividends, including those from stocks or mutual funds)
- Form 1099-MISC (various types of income, prizes, awards, or gross proceeds)
- Form 1099-B (stock or mutual fund sales and certain other transactions by brokers)
- Form 1099-S (proceeds from real estate transactions)
- Form 1099-K (merchant card and third party network transactions)
- Form 1098 (home mortgage interest), 1098-E (student loan interest), 1098-T (tuition)
- Form 1099-C (canceled debt)
- Form 1099-A (acquisition or abandonment of secured property)

Use Form W-9 only if you are a U.S. person (including a resident alien), to provide your correct TIN.

If you do not return Form W-9 to the requester with a TIN, you might be subject to backup withholding. See What is backup withholding, later.

By signing the filled-out form, you:

1. Certify that the TIN you are giving is correct (or you are waiting for a number to be issued),
2. Certify that you are not subject to backup withholding, or
3. Claim exemption from backup withholding if you are a U.S. exempt payee. If applicable, you are also certifying that as a U.S. person, your allocable share of any partnership income from a U.S. trade or business is not subject to the withholding tax on foreign partners' share of effectively connected income, and
4. Certify that FATCA code(s) entered on this form (if any) indicating that you are exempt from the FATCA reporting, is correct. See *What is FATCA reporting*, later, for further information.

Note: If you are a U.S. person and a requester gives you a form other than Form W-9 to request your TIN, you must use the requester's form if it is substantially similar to this Form W-9.

Definition of a U.S. person. For federal tax purposes, you are considered a U.S. person if you are:

- An individual who is a U.S. citizen or U.S. resident alien;
- A partnership, corporation, company, or association created or organized in the United States or under the laws of the United States;
- An estate (other than a foreign estate); or
- A domestic trust (as defined in Regulations section 301.7701-7).

Special rules for partnerships. Partnerships that conduct a trade or business in the United States are generally required to pay a withholding tax under section 1446 on any foreign partners' share of effectively connected taxable income from such business. Further, in certain cases where a Form W-9 has not been received, the rules under section 1446 require a partnership to presume that a partner is a foreign person, and pay the section 1446 withholding tax. Therefore, if you are a U.S. person that is a partner in a partnership conducting a trade or business in the United States, provide Form W-9 to the partnership to establish your U.S. status and avoid section 1446 withholding on your share of partnership income.

In the cases below, the following person must give Form W-9 to the partnership for purposes of establishing its U.S. status and avoiding withholding on its allocable share of net income from the partnership conducting a trade or business in the United States.

- In the case of a disregarded entity with a U.S. owner, the U.S. owner of the disregarded entity and not the entity;
- In the case of a grantor trust with a U.S. grantor or other U.S. owner, generally, the U.S. grantor or other U.S. owner of the grantor trust and not the trust; and
- In the case of a U.S. trust (other than a grantor trust), the U.S. trust (other than a grantor trust) and not the beneficiaries of the trust.

Foreign person. If you are a foreign person or the U.S. branch of a foreign bank that has elected to be treated as a U.S. person, do not use Form W-9. Instead, use the appropriate Form W-8 or Form 8233 (see Pub. 515, *Withholding of Tax on Nonresident Aliens and Foreign Entities*).

Nonresident alien who becomes a resident alien. Generally, only a nonresident alien individual may use the terms of a tax treaty to reduce or eliminate U.S. tax on certain types of income. However, most tax treaties contain a provision known as a "saving clause." Exceptions specified in the saving clause may permit an exemption from tax to continue for certain types of income even after the payee has otherwise become a U.S. resident alien for tax purposes.

If you are a U.S. resident alien who is relying on an exception contained in the saving clause of a tax treaty to claim an exemption from U.S. tax on certain types of income, you must attach a statement to Form W-9 that specifies the following five items.

1. The treaty country. Generally, this must be the same treaty under which you claimed exemption from tax as a nonresident alien.
2. The treaty article addressing the income.
3. The article number (or location) in the tax treaty that contains the saving clause and its exceptions.
4. The type and amount of income that qualifies for the exemption from tax.
5. Sufficient facts to justify the exemption from tax under the terms of the treaty article.

Example. Article 20 of the U.S.-China income tax treaty allows an exemption from tax for scholarship income received by a Chinese student temporarily present in the United States. Under U.S. law, this student will become a resident alien for tax purposes if his or her stay in the United States exceeds 5 calendar years. However, paragraph 2 of the first Protocol to the U.S.-China treaty (dated April 30, 1984) allows the provisions of Article 20 to continue to apply even after the Chinese student becomes a resident alien of the United States. A Chinese student who qualifies for this exception (under paragraph 2 of the first protocol) and is relying on this exception to claim an exemption from tax on his or her scholarship or fellowship income would attach to Form W-9 a statement that includes the information described above to support that exemption.

If you are a nonresident alien or a foreign entity, give the requester the appropriate completed Form W-8 or Form 8233.

Backup Withholding

What is backup withholding? Persons making certain payments to you must under certain conditions withhold and pay to the IRS 24% of such payments. This is called "backup withholding." Payments that may be subject to backup withholding include interest, tax-exempt interest, dividends, broker and barter exchange transactions, rents, royalties, nonemployee pay, payments made in settlement of payment card and third party network transactions, and certain payments from fishing boat operators. Real estate transactions are not subject to backup withholding.

You will not be subject to backup withholding on payments you receive if you give the requester your correct TIN, make the proper certifications, and report all your taxable interest and dividends on your tax return.

Payments you receive will be subject to backup withholding if:

1. You do not furnish your TIN to the requester,
2. You do not certify your TIN when required (see the instructions for Part II for details),
3. The IRS tells the requester that you furnished an incorrect TIN,
4. The IRS tells you that you are subject to backup withholding because you did not report all your interest and dividends on your tax return (for reportable interest and dividends only), or
5. You do not certify to the requester that you are not subject to backup withholding under 4 above (for reportable interest and dividend accounts opened after 1983 only).

Certain payees and payments are exempt from backup withholding. See *Exempt payee code*, later, and the separate Instructions for the Requester of Form W-9 for more information.

Also see *Special rules for partnerships*, earlier.

What is FATCA Reporting?

The Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) requires a participating foreign financial institution to report all United States account holders that are specified United States persons. Certain payees are exempt from FATCA reporting. See *Exemption from FATCA reporting code*, later, and the Instructions for the Requester of Form W-9 for more information.

Updating Your Information

You must provide updated information to any person to whom you claimed to be an exempt payee if you are no longer an exempt payee and anticipate receiving reportable payments in the future from this person. For example, you may need to provide updated information if you are a C corporation that elects to be an S corporation, or if you no longer are tax exempt. In addition, you must furnish a new Form W-9 if the name or TIN changes for the account; for example, if the grantor of a grantor trust dies.

Penalties

Failure to furnish TIN. If you fail to furnish your correct TIN to a requester, you are subject to a penalty of \$50 for each such failure unless your failure is due to reasonable cause and not to willful neglect.

Civil penalty for false information with respect to withholding. If you make a false statement with no reasonable basis that results in no backup withholding, you are subject to a \$500 penalty.

Criminal penalty for falsifying information. Willfully falsifying certifications or affirmations may subject you to criminal penalties including fines and/or imprisonment.

Misuse of TINs. If the requester discloses or uses TINs in violation of federal law, the requester may be subject to civil and criminal penalties.

Specific Instructions

Line 1

You must enter one of the following on this line; **do not** leave this line blank. The name should match the name on your tax return.

If this Form W-9 is for a joint account (other than an account maintained by a foreign financial institution (FFI)), list first, and then circle, the name of the person or entity whose number you entered in Part I of Form W-9. If you are providing Form W-9 to an FFI to document a joint account, each holder of the account that is a U.S. person must provide a Form W-9.

a. **Individual.** Generally, enter the name shown on your tax return. If you have changed your last name without informing the Social Security Administration (SSA) of the name change, enter your first name, the last name as shown on your social security card, and your new last name.

Note: ITIN applicant: Enter your individual name as it was entered on your Form W-7 application, line 1a. This should also be the same as the name you entered on the Form 1040/1040A/1040EZ you filed with your application.

b. **Sole proprietor or single-member LLC.** Enter your individual name as shown on your 1040/1040A/1040EZ on line 1. You may enter your business, trade, or “doing business as” (DBA) name on line 2.

c. **Partnership, LLC that is not a single-member LLC, C corporation, or S corporation.** Enter the entity’s name as shown on the entity’s tax return on line 1 and any business, trade, or DBA name on line 2.

d. **Other entities.** Enter your name as shown on required U.S. federal tax documents on line 1. This name should match the name shown on the charter or other legal document creating the entity. You may enter any business, trade, or DBA name on line 2.

e. **Disregarded entity.** For U.S. federal tax purposes, an entity that is disregarded as an entity separate from its owner is treated as a “disregarded entity.” See Regulations section 301.7701-2(c)(2)(iii). Enter the owner’s name on line 1. The name of the entity entered on line 1 should never be a disregarded entity. The name on line 1 should be the name shown on the income tax return on which the income should be reported. For example, if a foreign LLC that is treated as a disregarded entity for U.S. federal tax purposes has a single owner that is a U.S. person, the U.S. owner’s name is required to be provided on line 1. If the direct owner of the entity is also a disregarded entity, enter the first owner that is not disregarded for federal tax purposes. Enter the disregarded entity’s name on line 2, “Business name/disregarded entity name.” If the owner of the disregarded entity is a foreign person, the owner must complete an appropriate Form W-8 instead of a Form W-9. This is the case even if the foreign person has a U.S. TIN.

Line 2

If you have a business name, trade name, DBA name, or disregarded entity name, you may enter it on line 2.

Line 3

Check the appropriate box on line 3 for the U.S. federal tax classification of the person whose name is entered on line 1. Check only one box on line 3.

IF the entity/person on line 1 is a(n) . . .	THEN check the box for . . .
• Corporation	Corporation
• Individual • Sole proprietorship, or • Single-member limited liability company (LLC) owned by an individual and disregarded for U.S. federal tax purposes.	Individual/sole proprietor or single-member LLC
• LLC treated as a partnership for U.S. federal tax purposes, • LLC that has filed Form 8832 or 2553 to be taxed as a corporation, or • LLC that is disregarded as an entity separate from its owner but the owner is another LLC that is not disregarded for U.S. federal tax purposes.	Limited liability company and enter the appropriate tax classification. (P= Partnership; C= C corporation; or S= S corporation)
• Partnership	Partnership
• Trust/estate	Trust/estate

Line 4, Exemptions

If you are exempt from backup withholding and/or FATCA reporting, enter in the appropriate space on line 4 any code(s) that may apply to you.

Exempt payee code.

- Generally, individuals (including sole proprietors) are not exempt from backup withholding.
- Except as provided below, corporations are exempt from backup withholding for certain payments, including interest and dividends.
- Corporations are not exempt from backup withholding for payments made in settlement of payment card or third party network transactions.
- Corporations are not exempt from backup withholding with respect to attorneys’ fees or gross proceeds paid to attorneys, and corporations that provide medical or health care services are not exempt with respect to payments reportable on Form 1099-MISC.

The following codes identify payees that are exempt from backup withholding. Enter the appropriate code in the space in line 4.

- 1—An organization exempt from tax under section 501(a), any IRA, or a custodial account under section 403(b)(7) if the account satisfies the requirements of section 401(f)(2)
- 2—The United States or any of its agencies or instrumentalities
- 3—A state, the District of Columbia, a U.S. commonwealth or possession, or any of their political subdivisions or instrumentalities
- 4—A foreign government or any of its political subdivisions, agencies, or instrumentalities
- 5—A corporation
- 6—A dealer in securities or commodities required to register in the United States, the District of Columbia, or a U.S. commonwealth or possession
- 7—A futures commission merchant registered with the Commodity Futures Trading Commission
- 8—A real estate investment trust
- 9—An entity registered at all times during the tax year under the Investment Company Act of 1940
- 10—A common trust fund operated by a bank under section 584(a)
- 11—A financial institution
- 12—A middleman known in the investment community as a nominee or custodian
- 13—A trust exempt from tax under section 664 or described in section 4947

The following chart shows types of payments that may be exempt from backup withholding. The chart applies to the exempt payees listed above, 1 through 13.

IF the payment is for . . .	THEN the payment is exempt for . . .
Interest and dividend payments	All exempt payees except for 7
Broker transactions	Exempt payees 1 through 4 and 6 through 11 and all C corporations. S corporations must not enter an exempt payee code because they are exempt only for sales of noncovered securities acquired prior to 2012.
Barter exchange transactions and patronage dividends	Exempt payees 1 through 4
Payments over \$600 required to be reported and direct sales over \$5,000 ¹	Generally, exempt payees 1 through 5 ²
Payments made in settlement of payment card or third party network transactions	Exempt payees 1 through 4

¹ See Form 1099-MISC, Miscellaneous Income, and its instructions.

² However, the following payments made to a corporation and reportable on Form 1099-MISC are not exempt from backup withholding: medical and health care payments, attorneys' fees, gross proceeds paid to an attorney reportable under section 6045(f), and payments for services paid by a federal executive agency.

Exemption from FATCA reporting code. The following codes identify payees that are exempt from reporting under FATCA. These codes apply to persons submitting this form for accounts maintained outside of the United States by certain foreign financial institutions. Therefore, if you are only submitting this form for an account you hold in the United States, you may leave this field blank. Consult with the person requesting this form if you are uncertain if the financial institution is subject to these requirements. A requester may indicate that a code is not required by providing you with a Form W-9 with "Not Applicable" (or any similar indication) written or printed on the line for a FATCA exemption code.

A—An organization exempt from tax under section 501(a) or any individual retirement plan as defined in section 7701(a)(37)

B—The United States or any of its agencies or instrumentalities

C—A state, the District of Columbia, a U.S. commonwealth or possession, or any of their political subdivisions or instrumentalities

D—A corporation the stock of which is regularly traded on one or more established securities markets, as described in Regulations section 1.1472-1(c)(1)(i)

E—A corporation that is a member of the same expanded affiliated group as a corporation described in Regulations section 1.1472-1(c)(1)(i)

F—A dealer in securities, commodities, or derivative financial instruments (including notional principal contracts, futures, forwards, and options) that is registered as such under the laws of the United States or any state

G—A real estate investment trust

H—A regulated investment company as defined in section 851 or an entity registered at all times during the tax year under the Investment Company Act of 1940

I—A common trust fund as defined in section 584(a)

J—A bank as defined in section 581

K—A broker

L—A trust exempt from tax under section 664 or described in section 4947(a)(1)

M—A tax exempt trust under a section 403(b) plan or section 457(g) plan

Note: You may wish to consult with the financial institution requesting this form to determine whether the FATCA code and/or exempt payee code should be completed.

Line 5

Enter your address (number, street, and apartment or suite number). This is where the requester of this Form W-9 will mail your information returns. If this address differs from the one the requester already has on file, write NEW at the top. If a new address is provided, there is still a chance the old address will be used until the payor changes your address in their records.

Line 6

Enter your city, state, and ZIP code.

Part I. Taxpayer Identification Number (TIN)

Enter your TIN in the appropriate box. If you are a resident alien and you do not have and are not eligible to get an SSN, your TIN is your IRS individual taxpayer identification number (ITIN). Enter it in the social security number box. If you do not have an ITIN, see *How to get a TIN* below.

If you are a sole proprietor and you have an EIN, you may enter either your SSN or EIN.

If you are a single-member LLC that is disregarded as an entity separate from its owner, enter the owner's SSN (or EIN, if the owner has one). Do not enter the disregarded entity's EIN. If the LLC is classified as a corporation or partnership, enter the entity's EIN.

Note: See *What Name and Number To Give the Requester*, later, for further clarification of name and TIN combinations.

How to get a TIN. If you do not have a TIN, apply for one immediately. To apply for an SSN, get Form SS-5, Application for a Social Security Card, from your local SSA office or get this form online at www.SSA.gov. You may also get this form by calling 1-800-772-1213. Use Form W-7, Application for IRS Individual Taxpayer Identification Number, to apply for an ITIN, or Form SS-4, Application for Employer Identification Number, to apply for an EIN. You can apply for an EIN online by accessing the IRS website at www.irs.gov/Businesses and clicking on Employer Identification Number (EIN) under Starting a Business. Go to www.irs.gov/Forms to view, download, or print Form W-7 and/or Form SS-4. Or, you can go to www.irs.gov/OrderForms to place an order and have Form W-7 and/or SS-4 mailed to you within 10 business days.

If you are asked to complete Form W-9 but do not have a TIN, apply for a TIN and write "Applied For" in the space for the TIN, sign and date the form, and give it to the requester. For interest and dividend payments, and certain payments made with respect to readily tradable instruments, generally you will have 60 days to get a TIN and give it to the requester before you are subject to backup withholding on payments. The 60-day rule does not apply to other types of payments. You will be subject to backup withholding on all such payments until you provide your TIN to the requester.

Note: Entering "Applied For" means that you have already applied for a TIN or that you intend to apply for one soon.

Caution: A disregarded U.S. entity that has a foreign owner must use the appropriate Form W-8.

Part II. Certification

To establish to the withholding agent that you are a U.S. person, or resident alien, sign Form W-9. You may be requested to sign by the withholding agent even if item 1, 4, or 5 below indicates otherwise.

For a joint account, only the person whose TIN is shown in Part I should sign (when required). In the case of a disregarded entity, the person identified on line 1 must sign. Exempt payees, see *Exempt payee code*, earlier.

Signature requirements. Complete the certification as indicated in items 1 through 5 below.

1. Interest, dividend, and barter exchange accounts opened before 1984 and broker accounts considered active during 1983. You must give your correct TIN, but you do not have to sign the certification.

2. Interest, dividend, broker, and barter exchange accounts opened after 1983 and broker accounts considered inactive during 1983. You must sign the certification or backup withholding will apply. If you are subject to backup withholding and you are merely providing your correct TIN to the requester, you must cross out item 2 in the certification before signing the form.

3. Real estate transactions. You must sign the certification. You may cross out item 2 of the certification.

4. Other payments. You must give your correct TIN, but you do not have to sign the certification unless you have been notified that you have previously given an incorrect TIN. "Other payments" include payments made in the course of the requester's trade or business for rents, royalties, goods (other than bills for merchandise), medical and health care services (including payments to corporations), payments to a nonemployee for services, payments made in settlement of payment card and third party network transactions, payments to certain fishing boat crew members and fishermen, and gross proceeds paid to attorneys (including payments to corporations).

5. Mortgage interest paid by you, acquisition or abandonment of secured property, cancellation of debt, qualified tuition program payments (under section 529), ABLE accounts (under section 529A), IRA, Coverdell ESA, Archer MSA or HSA contributions or distributions, and pension distributions. You must give your correct TIN, but you do not have to sign the certification.

What Name and Number To Give the Requester

For this type of account:	Give name and SSN of:
1. Individual	The individual
2. Two or more individuals (joint account) other than an account maintained by an FFI	The actual owner of the account or, if combined funds, the first individual on the account ¹
3. Two or more U.S. persons (joint account maintained by an FFI)	Each holder of the account
4. Custodial account of a minor (Uniform Gift to Minors Act)	The minor ²
5. a. The usual revocable savings trust (grantor is also trustee) b. So-called trust account that is not a legal or valid trust under state law	The grantor-trustee ¹ The actual owner ¹
6. Sole proprietorship or disregarded entity owned by an individual	The owner ³
7. Grantor trust filing under Optional Form 1099 Filing Method 1 (see Regulations section 1.671-4(b)(2)(i)(A))	The grantor*

For this type of account:	Give name and EIN of:
8. Disregarded entity not owned by an individual	The owner
9. A valid trust, estate, or pension trust	Legal entity ⁴
10. Corporation or LLC electing corporate status on Form 8832 or Form 2553	The corporation
11. Association, club, religious, charitable, educational, or other tax-exempt organization	The organization
12. Partnership or multi-member LLC	The partnership
13. A broker or registered nominee	The broker or nominee

For this type of account:	Give name and EIN of:
14. Account with the Department of Agriculture in the name of a public entity (such as a state or local government, school district, or prison) that receives agricultural program payments	The public entity
15. Grantor trust filing under the Form 1041 Filing Method or the Optional Form 1099 Filing Method 2 (see Regulations section 1.671-4(b)(2)(i)(B))	The trust

¹ List first and circle the name of the person whose number you furnish. If only one person on a joint account has an SSN, that person's number must be furnished.

² Circle the minor's name and furnish the minor's SSN.

³ You must show your individual name and you may also enter your business or DBA name on the "Business name/disregarded entity" name line. You may use either your SSN or EIN (if you have one), but the IRS encourages you to use your SSN.

⁴ List first and circle the name of the trust, estate, or pension trust. (Do not furnish the TIN of the personal representative or trustee unless the legal entity itself is not designated in the account title.) Also see *Special rules for partnerships*, earlier.

***Note:** The grantor also must provide a Form W-9 to trustee of trust.

Note: If no name is circled when more than one name is listed, the number will be considered to be that of the first name listed.

Secure Your Tax Records From Identity Theft

Identity theft occurs when someone uses your personal information such as your name, SSN, or other identifying information, without your permission, to commit fraud or other crimes. An identity thief may use your SSN to get a job or may file a tax return using your SSN to receive a refund.

To reduce your risk:

- Protect your SSN,
- Ensure your employer is protecting your SSN, and
- Be careful when choosing a tax preparer.

If your tax records are affected by identity theft and you receive a notice from the IRS, respond right away to the name and phone number printed on the IRS notice or letter.

If your tax records are not currently affected by identity theft but you think you are at risk due to a lost or stolen purse or wallet, questionable credit card activity or credit report, contact the IRS Identity Theft Hotline at 1-800-908-4490 or submit Form 14039.

For more information, see Pub. 5027, Identity Theft Information for Taxpayers.

Victims of identity theft who are experiencing economic harm or a systemic problem, or are seeking help in resolving tax problems that have not been resolved through normal channels, may be eligible for Taxpayer Advocate Service (TAS) assistance. You can reach TAS by calling the TAS toll-free case intake line at 1-877-777-4778 or TTY/TDD 1-800-829-4059.

Protect yourself from suspicious emails or phishing schemes. Phishing is the creation and use of email and websites designed to mimic legitimate business emails and websites. The most common act is sending an email to a user falsely claiming to be an established legitimate enterprise in an attempt to scam the user into surrendering private information that will be used for identity theft.

The IRS does not initiate contacts with taxpayers via emails. Also, the IRS does not request personal detailed information through email or ask taxpayers for the PIN numbers, passwords, or similar secret access information for their credit card, bank, or other financial accounts.

If you receive an unsolicited email claiming to be from the IRS, forward this message to phishing@irs.gov. You may also report misuse of the IRS name, logo, or other IRS property to the Treasury Inspector General for Tax Administration (TIGTA) at 1-800-366-4484. You can forward suspicious emails to the Federal Trade Commission at spam@uce.gov or report them at www.ftc.gov/complaint. You can contact the FTC at www.ftc.gov/idtheft or 877-IDTHEFT (877-438-4338). If you have been the victim of identity theft, see www.IdentityTheft.gov and Pub. 5027.

Visit www.irs.gov/IdentityTheft to learn more about identity theft and how to reduce your risk.

Privacy Act Notice

Section 6109 of the Internal Revenue Code requires you to provide your correct TIN to persons (including federal agencies) who are required to file information returns with the IRS to report interest, dividends, or certain other income paid to you; mortgage interest you paid; the acquisition or abandonment of secured property; the cancellation of debt; or contributions you made to an IRA, Archer MSA, or HSA. The person collecting this form uses the information on the form to file information returns with the IRS, reporting the above information. Routine uses of this information include giving it to the Department of Justice for civil and criminal litigation and to cities, states, the District of Columbia, and U.S. commonwealths and possessions for use in administering their laws. The information also may be disclosed to other countries under a treaty, to federal and state agencies to enforce civil and criminal laws, or to federal law enforcement and intelligence agencies to combat terrorism. You must provide your TIN whether or not you are required to file a tax return. Under section 3406, payers must generally withhold a percentage of taxable interest, dividend, and certain other payments to a payee who does not give a TIN to the payer. Certain penalties may also apply for providing false or fraudulent information.

